Réunion du Groupe consultatif sur le projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

San Diego (Californie), États-Unis
Les 28 et 29 novembre 2006

Consultations sur le rapport *À l'heure des comptes 2005*
concernant les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord

Document de travail

Commission de
coopération environnementale

1. Introduction

La Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord tiendra une réunion publique à San Diego (Californie), États-Unis, les 28 et 29 novembre 2006 afin d'y échanger des idées et de recueillir les observations des intéressés au sujet du rapport *À l'heure des comptes 2005.* Le présent document vise à exposer un certain nombre de questions, accompagnées de renseignements connexes, afin qu'elles servent de base aux discussions que suscitera cette réunion.

Le rapport *À l'heure des comptes* est une publication annuelle qui présente de l'information sur les polluants en Amérique du Nord en se fondant sur les données compilées à l'échelle nationale dans les registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP). Ces registres sont conçus pour permettre un suivi de la quantité de certaines des substances chimiques qui sont rejetées dans l'air, dans l'eau et sur le sol, ou sont transférées hors site. La CCE estime que ces RRTP — à savoir, l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada, le *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis et le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre des émissions et des transferts de contaminants) du Mexique — revêtent une grande importance, car ils peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement en Amérique du Nord. Il est essentiel d'exercer un suivi des substances chimiques au moyen des RRTP si l'on veut :

- faire mieux connaître au public et aux entreprises le type et la quantité de substances chimiques rejetées dans l'environnement ou transférées hors site sous forme de déchets;
- inciter les secteurs industriels à prévenir la pollution, à produire moins de déchets, à réduire leurs rejets et transferts, et à répondre de l'utilisation des substances chimiques;
- suivre les progrès accomplis en matière de protection de l'environnement et aider les pouvoirs publics à fixer des priorités.

Les RRTP nationaux sont en constante évolution et chaque nouveau rapport de la série *À l'heure des comptes* reflète cette évolution. On s'efforcera, dans les rapports futurs, d'inclure le plus grand nombre possible de données additionnelles recueillies par les RRTP nationaux.

D'importants progrès ont été accomplis dans la mise en place, au Mexique, d'un programme de RRTP à déclaration obligatoire et à données publiquement accessibles. Depuis l'adoption d'une loi habilitante en 2001, les travaux d'élaboration de règlements d'application se sont poursuivis en 2002, 2003 et 2004. Les déclarations sont demeurées facultatives de 2001 à 2003, mais sont devenues obligatoires à compter de l'année 2004 à la suite de l'adoption de la réglementation en juin 2004. Les données à déclaration obligatoire du Mexique pour l'année 2004 seront incorporées dans *À l'heure*

des comptes de concert avec les données des RRTP nationaux du Canada et des États-Unis.

Les années précédentes, les observations des participants au cours des réunions consultatives ont donné lieu à d'importants changements dans la présentation et le contenu des rapports *À l'heure des comptes.* Le Groupe consultatif sur le projet de RRTP a signalé des sujets présentant un intérêt particulier, qui ont ensuite été examinés plus à fond dans des chapitres spéciaux portant, par exemple, sur des substances et des secteurs d'activité particuliers, sur la déclaration des activités de prévention de la pollution, et sur l'utilisation des données des RRTP par l'industrie et les groupes communautaires.

Le Groupe consultatif a aussi suggéré de meilleures façons de structurer et de présenter l'information et a ainsi contribué aux efforts soutenus que la CCE déploie pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Parmi les améliorations apportées, on compte le site Web *À l'heure des comptes*, qui permet aux utilisateurs d'effectuer des analyses personnelles dans les ensembles de données utilisés pour les rapports de la série.

La CCE invite et encourage les parties intéressées à contribuer à l'élaboration de la version 2005 du rapport *À l'heure des comptes.* La réunion du Groupe consultatif, qui offre à tous les intéressés la possibilité d'exprimer leur point de vue, constitue une importante occasion d'examiner des options, de formuler de nouvelles idées et d'améliorer le rapport. La CCE souhaite recueillir des observations sur un certain nombre d'idées exposées ci-après, tout autant que d'autres idées.

Les personnes qui sont dans l'impossibilité d'assister à la réunion mais désirent quand même formuler des observations sont priées de les faire parvenir à Keith Chanon, à la CCE, si possible avant la tenue de la réunion, ou le **29 décembre 2006** au plus tard. À la suite de la réunion publique et de la réception des observations formulées par écrit, la CCE rédigera un document répondant à ces observations et résumant la démarche envisagée pour l'établissement du rapport *À l'heure des comptes 2005.*

2. Bilan des activités de la CCE

2.1 Bilan du projet de RRTP

La CCE continue de poursuivre les objectifs suivants dans le cadre du projet de RRTP :

- améliorer le rapport *À l'heure des comptes* et le site Web connexe afin de favoriser l'accès à l'information qu'ils contiennent, ainsi que leur utilisation;
- accroître la comparabilité des RRTP nationaux;
- aider le Mexique à établir son RETC.

Les trois pays nord-américains ont pris des engagements en matière de RRTP. Aux États-Unis, le TRI est en place depuis 1988; en 2004, il compilait des données sur les rejets et les transferts de plus de 650 substances chimiques effectués par plus de 23 000 établissements. Au Canada, l'INRP est instauré depuis 1993; il recueille à présent des données sur les rejets et les transferts de plus de 300 substances effectués par près de 8 000 établissements. Pour la première fois, en 2004, les établissements industriels mexicains étaient tenus de déclarer leurs rejets et transferts au RETC.

Le soutien à la mise en place du RRTP mexicain est une priorité de longue date dans le cadre du programme de RRTP de la CCE. Le Mexique est en train d'établir une liste de substances chimiques qui viendront s'ajouter aux 104 substances dont les rejets et transferts doivent présentement être déclarés. Afin de soutenir cette démarche, la CCE a mené des analyses sur les substances dont d'importantes quantités sont déclarées au Canada et aux États-Unis et qui ne font pas encore partie de la liste mexicaine. La CCE a également financé la participation d'organisations non gouvernementales (ONG) aux consultations menées auprès d'intéressés, et elle a contribué à des activités de formation dans le secteur industriel.

2.2 Sommaire des rapports À l'heure des comptes *précédents*

Les principales conclusions du rapport *À l'heure des comptes 2003,* publié en juillet 2006, comprenaient les suivantes :

- les établissements industriels ont rejeté et transféré près de 3 millions de tonnes de substances chimiques en 2003;
- les rejets et les transferts ont diminué de 8 % entre 1998 et 2003 en Amérique du Nord;
- les rejets ont décru à eux seuls de 9 %, cette diminution étant la plus forte dans les catégories des rejets de cancérogènes et de substances toxiques pour le développement ou la reproduction (plus de 35 %);
- le rapport comportait une analyse spéciale sur le secteur de la fabrication de ciment.

Le site Web *À l'heure des comptes en ligne,* qui est mis à jour annuellement, permet d'effectuer des recherches personnalisées dans les ensembles de données appariées, de suivre les tendances temporelles, de télécharger le rapport et de le consulter à l'adresse www.cec.org/takingstock/index.cfm?varlan=francais.

Le rapport *À l'heure des comptes 2004* est en cours d'établissement et la CCE prévoit le publier au printemps de 2007. Conformément aux conclusions des discussions de la dernière réunion du Groupe consultatif, le rapport sera axé sur l'incorporation des données mexicaines à déclaration obligatoire, avec l'ajout d'un chapitre sur les données appariées RETC/TRI/INRP en sus des analyses des données appariées TRI/INRP; en outre, le rapport comprendra une analyse spéciale sur le recyclage et il continuera de

présenter dans un chapitre spécial les analyses des polluants atmosphériques courants.

En août 2006, la CCE a organisé une réunion en vue de discuter et de faire la promotion de l'utilisation des rapports *À l'heure des comptes* et du site Web connexe. Les participants à cette réunion ont confirmé que les analyses d'*À l'heure des comptes* représentent une valeur ajoutée sous les angles suivants :

1. elles fournissent un tableau nord-américain des rejets et transferts des substances toxiques effectués par les établissements industriels;
2. elles favorisent la comparabilité accrue des données des RRTP des trois pays sur le plan des listes de substances, des secteurs industriels visés, des seuils de déclaration et des protocoles de déclaration;
3. elles font mieux connaître les principaux enjeux en matière de santé et d'environnement liés aux substances toxiques et à l'industrie en Amérique du Nord;
4. elles contribuent à intensifier le dialogue et la collaboration;
5. elles permettent une intégration des données des RRTP dans un cadre nord-américain global de gestion des substances chimiques.

Les utilisateurs cibles d'*À l'heure des comptes* sont les suivants :

- les gouvernements (de tous les échelons);
- les universitaires;
- les ONG;
- l'industrie;
- les particuliers;
- les médias;
- la communauté internationale.

Parmi les conclusions générales qui se sont dégagées de cette réunion, il y avait consensus sur la nécessité de mettre à niveau le site *À l'heure des comptes en ligne* et d'en étendre la portée aux fins suivantes : fournir plus de renseignements, des liens avec les programmes existants et un meilleur accès aux données, ce qui pourrait permettre de réduire l'ampleur des rapports *À l'heure des comptes* imprimés; fournir davantage de renseignements contextuels sur les données des RRTP; fournir des analyses additionnelles (p. ex., transferts transfrontières) et mettre en lumière les changements importants, de sorte que les utilisateurs comprennent mieux l'évolution de la situation dans le domaine de la pollution industrielle. Le compte rendu sommaire de la réunion, que l'on peut consulter sur le site www.cec.org, donne des précisions sur les observations faites par les participants.

2.3 Participation des populations autochtones et liens entre l'environnement et la santé

Le Comité consultatif public mixte de la CCE, la Déclaration de Puebla et le Groupe consultatif sur le projet de RRTP ont tous fait état du caractère limité de la participation des groupes autochtones à certaines des activités de la CCE et encouragé la prise de mesures pour accroître cette participation. Lors de la réunion du Groupe consultatif sur le RRTP, on présentera deux études de cas qui rendent compte des préoccupations prioritaires des groupes autochtones et de leurs besoins en information sur les substances chimiques. L'une est axée sur la région des Grands Lacs (Canada–États-Unis) et porte sur les Premières Nations Aamjiwnaang et Garden River; l'autre est axée sur la région frontalière américano-mexicaine. Ces deux études de cas traiteront des questions suivantes : l'intérêt pour les données des RRTP et l'utilisation de celles-ci; les principaux secteurs industriels et substances chimiques qui suscitent des préoccupations; les besoins d'échange d'information sur les substances chimiques entre les collectivités autochtones. La CCE tiendra le 30 novembre une réunion spéciale avec les représentants des groupes autochtones et des conseils tribaux afin de discuter plus à fond des possibilités de collaboration.

Des exposés seront aussi présentés sur les liens entre la santé et les produits chimiques industriels et sur la façon dont on peut utiliser les données des RRTP pour renseigner le public sur les risques potentiels associés à ces produits. Dans le cadre de ces exposés, des cartes géographiques à couches de données multiples seront utilisées pour mettre en évidence les zones préoccupantes, et la question de la santé des enfants sera examinée. En mai 2006, la CCE a publié le rapport *Les substances toxiques et la santé des enfants en Amérique du Nord*, qui présente une analyse des données des RRTP et fait état de substances chimiques qui suscitent des préoccupations particulières. Il s'agissait du rapport final et de la dernière activité menée sous l'égide du Programme de coopération de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement.

2.4 Participation des secteurs industriels

Au cours de la réunion, trois représentants de l'industrie (un représentant de l'Association de l'aluminium du Canada ainsi que des cadres de l'usine de Chrysler à Toluca, au Mexique, et de la société Ricoh, à San Diego) décriront les activités environnementales de leur société respective et la façon dont les données des RRTP sont utilisées dans le processus décisionnel. Cette participation reflète l'intérêt de la CCE pour l'engagement actif de l'industrie à l'égard des déclarations aux RRTP, et pour la promotion de l'utilisation des RRTP afin de donner l'impulsion à des activités de prévention de la pollution et de déterminer dans quels domaines la qualité des données pose des problèmes. Les RRTP peuvent être des outils utiles qui aident l'industrie à établir des buts et des priorités en matière d'environnement, à suivre les progrès accomplis et à communiquer les résultats obtenus.

Au cours de la dernière année, la CCE a travaillé avec des établissements du secteur de la fabrication de ciment, a analysé leurs données compilées par le TRI et l'INRP, a relevé des différences dans les modalités de déclaration et a travaillé avec les gouvernements et le secteur afin de comprendre ces différences et de commencer à les résoudre. La CCE continuera à l'avenir de surveiller les progrès accomplis dans la résolution de ces différences dans le secteur en question.

2.5 État de la mise en œuvre du Plan d'action sur le RRTP trilatéral

Au cours des cinq dernières années, les trois gouvernements ont collaboré à l'élaboration du *Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des registres des rejets et des transferts de polluants nord-américains* (consultable à l'adresse <www.cec.org>). Ce plan a été adopté par le Conseil de la CCE en juin 2002, dans le cadre de la résolution n° 02-05, et a été mis à jour en 2005. Il indique un certain nombre de domaines où les données des RRTP nationaux pourraient être améliorées et propose des mesures à prendre à cette fin.

Les premiers changements apportés aux RRTP ont permis d'accroître la comparabilité des données par les moyens suivants : l'utilisation des codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN); l'ajout de substances chimiques; l'abaissement du seuil de déclaration de certaines substances telles que le mercure et le plomb; la réduction du nombre d'exemptions de déclaration; l'amélioration de la déclaration des activités de prévention de la pollution; l'instauration de déclarations obligatoires; la déclaration des rejets et transferts de dioxines et furanes et de biphényles polychlorés (BPC). Cependant, des changements plus récents ont inversé cette tendance à la comparabilité. Par exemple, l'abaissement des seuils de déclaration de l'arsenic, du cadmium et du chrome dans l'INRP, mais non dans le TRI, a fait en sorte que l'appariement des données relatives à ces substances n'est plus possible.

Chaque année, les gouvernements des trois pays examinent le Plan d'action, échangent des idées et proposent de nouvelles mesures. Les membres des groupes intéressés et du public sont invités à faire des suggestions.

2.6 Bilan du programme de la CCE sur la qualité de l'air

Depuis 2001, la CCE appuie l'établissement, au Mexique, d'un inventaire national des émissions de polluants atmosphériques courants (PAC) qui fait appel aux mêmes modalités de déclaration qu'au Canada et aux États-Unis et à des méthodes d'estimation comparables. Ces travaux ont donné lieu à la publication, en 2006, du tout premier inventaire national mexicain des émissions de PAC. L'inventaire est le fruit de la collaboration de la CCE, de l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), de la *Western Governors' Association* (Association des gouverneurs des États de l'Ouest des États-Unis) et de l'*U.S. Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis). Il porte sur les polluants de l'air associés au smog et aux précipitations acides, soit le dioxyde de soufre (SO_2), les oxydes d'azote (NO_x), le monoxyde de carbone (CO), les composés organiques volatils (COV), l'ammoniac (NH_3) et les particules, et est consultable à l'adresse <www.ine.gob.mx>. Les trois gouvernements étudient actuellement l'avenir du programme de la CCE sur la qualité de l'air.

2.7 Bilan des activités internationales en matière de RRTP

Plusieurs organisations internationales ont mis en œuvre des programmes relatifs aux RRTP. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a constitué un groupe de travail sur les RRTP qui aide les pays membres à appliquer la recommandation du Conseil relative à la mise en place d'un RRTP dans chaque pays qui a adhéré à l'OCDE. Plusieurs rapports ont été publiés, notamment : une nouvelle base de données regroupant les données des RRTP de plusieurs pays; un recueil des techniques d'estimation des émissions des sources diffuses et des transferts hors site; un cadre d'évaluation des techniques d'estimation des rejets; un relevé des diverses utilisations des RRTP. Le Canada a joué un rôle de chef de file dans la création d'une base de données sur les techniques d'estimation des rejets, qui est maintenant devenue un centre d'information sur les guides et documents d'orientation dans la section du site Web de l'OCDE sur la sécurité des produits chimiques, à l'adresse <www.oecd.org/env/>.

En mai 2003, 36 pays (n'incluant pas le Canada, le Mexique et les États-Unis) et l'Union européenne ont signé un protocole international sur les RRTP élaboré sous le régime de la *Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement.* Ce protocole ayant force obligatoire énonce des exigences minimales de déclaration. Le délai de signature du protocole s'est terminé le 31 décembre 2003, mais cet instrument demeure un « protocole ouvert » auquel peuvent adhérer des pays qui ne sont pas signataires de l'intégralité de la Convention. Son entrée en vigueur est conditionnelle à sa ratification par 16 pays.

Actuellement, seuls le Luxembourg et la Communauté européenne l'ont ratifié. L'Europe prévoit étendre la portée de son actuel registre des émissions de polluants pour en faire un RRTP à part entière d'ici la fin de 2006. L'année 2007 serait la première année de déclaration dans le cadre du RRTP européen. Le texte intégral du protocole est consultable à l'adresse <www.unece.org/env/pp/prtr.htm>.

Le programme de formation et de renforcement des capacités en matière de RRTP de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) aide les pays à concevoir leur RRTP et à le mettre en œuvre. Dans le cadre de ces travaux, en 2004, l'UNITAR a prêté assistance au Chili pour la réalisation d'un projet pilote d'élaboration d'un RRTP national. L'UNITAR travaille aussi avec Environnement Canada et l'Équateur à la mise au point d'un RRTP. En outre, l'UNITAR a tenu une série de réunions nationales (Costa Rica, Équateur, Chili, Afrique du Sud, Cuba) et régionales sur les RRTP. Il a également compilé sur cédérom 300 documents concernant ces registres. Une salle de classe virtuelle favorise l'échange de renseignements sur les RRTP. Pour de plus amples renseignements, on peut consulter le site Web <www.unitar.org/cwm/b/prtr/index.htm>.

3. Perspectives pour l'établissement du rapport *À l'heure des comptes 2005*

Tous les ans, des analyses spéciales sont effectuées à partir des données utilisées pour établir le rapport *À l'heure des comptes.* La CCE propose les neuf thèmes suivants comme points de départ pour les discussions qui auront lieu lors de la réunion, en vue de déterminer quelles possibilités et quelles analyses présentent le plus d'intérêt.

Les analyses spéciales que nous proposons pour *À l'heure des comptes 2005* sont les suivantes :

1. cartographie des données des RRTP;
2. suivi des progrès environnementaux accomplis grâce aux initiatives volontaires de l'industrie et à la réglementation;
3. utilisation des données des RRTP comme indicateurs/utilisation de systèmes de pondération en fonction de la toxicité;
4. déclaration des activités de prévention de la pollution;
5. substances toxiques, biocumulatives et persistantes et autres substances à seuil de déclaration inférieur;
6. étude d'un secteur industriel en particulier;
7. point de mire sur les transferts pour élimination;
8. méthodologies de comparaison;
9. vos idées.

De plus, nous aimerions avoir votre avis sur le processus de consultation pour l'établissement des rapports *À l'heure des comptes.* Traditionnellement, les orientations des rapports de la série ont été choisies à la suite des discussions tenues lors des réunions annuelles du Groupe consultatif. Ce processus correspond-il toujours aux besoins des intéressés? En plus de la réunion annuelle, les intéressés souhaiteraient-ils être mis au courant plus régulièrement de l'évolution des activités liées aux RRTP, peut-être au moyen d'une liste de diffusion? Auriez-vous des suggestions sur des moyens d'améliorer le processus de consultation?

Possibilité n° 1 : Cartographie des données des RRTP

Il serait possible d'utiliser les données des RRTP pour produire des cartes au moyen de systèmes d'information géographique (SIG). La cartographie de ces données permettrait aux lecteurs de voir la répartition, sur l'ensemble du continent, du volume des rejets et transferts d'une ou de plusieurs substances chimiques effectués par les sources industrielles. Ce chapitre pourrait être élaboré dans le cadre de la planification du projet d'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord. Plusieurs couches de données différentes pourraient être créées :

- emplacement des établissements appariés;
- présentation des rejets et transferts pour chaque substance appariée;
- présentation des rejets et transferts pour des groupes de substances ayant des effets particuliers sur la santé (cancérogènes, etc.);
- présentation des rejets et transferts par secteur d'activité.

Plusieurs États ou provinces situés le long des frontières nationales sont également des États ou provinces « de tête » pour l'importance des rejets et transferts. Une analyse spéciale, par exemple, des données de l'Ontario et des États Michigan/Ohio/Indiana le long de la frontière canado-américaine, et des données du Texas et des États Tamaulipas/Nuevo León/Coahuila/Chihuahua le long de la frontière américano-mexicaine, pourrait être axée sur les secteurs, les substances et les régimes de réglementation dans les États et la province en question, et être mise en lien avec la fonction de cartographie de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord. Elle pourrait être accompagnée d'une analyse spéciale des bassins versants ou bassins atmosphériques qui transcendent les frontières nationales, pour laquelle on tirerait parti des possibilités offertes par la cartographie.

Il résulterait de ces travaux : une série de cartes statiques qui pourraient être incluses dans le rapport et, éventuellement, dans le bulletin *Trio* de la CCE; une série de cartes statiques et, peut-être, de cartes interactives présentées sur le site *À l'heure des comptes en ligne*; la création de plusieurs couches de données des RRTP en format SIG, pouvant être utilisées pour l'Atlas nord-américain ou dans le cadre d'autres applications SIG. Lors des réunions précédentes du Groupe consultatif, les participants

se sont prononcés en faveur du recours à des cartes pour présenter les données. Ce chapitre pourrait être élaboré avec les conseils des universitaires et fonctionnaires qui œuvrent activement à la cartographie SIG, des associations industrielles et des ONG.

Questions à débattre :

Ce type d'analyse présente-t-il de l'intérêt?

Quels genres de couches de données seraient les plus utiles?

Y a-t-il de bons systèmes de cartographie que nous devrions envisager?

Quelqu'un serait-il intéressé à contribuer à ce projet?

Possibilité n° 2 : Suivi des progrès environnementaux accomplis grâce aux initiatives volontaires de l'industrie et à la réglementation

Dans cette analyse spéciale, on pourrait utiliser les données des RRTP pour illustrer les réductions des rejets de substances toxiques obtenues grâce à la réglementation et/ou aux programmes volontaires. Aux États-Unis, les règlements sur la pollution atmosphérique pris en application de la *Clean Air Act* (Loi sur l'air pur) régissent les émissions de polluants dangereux attribuables à une gamme variée de secteurs industriels. On pourrait choisir des secteurs qui sont visés par ces règlements et qui déclarent aussi leurs rejets aux RRTP, et analyser les tendances dans leurs émissions atmosphériques. On pourrait se pencher sur les raisons des changements observés.

De la même façon, il serait possible d'examiner les tendances dans les rejets et transferts des établissements visés par l'INRP en fonction de programmes canadiens tels que les plans de prévention de la pollution, les programmes menés en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et les normes pancanadiennes établies par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement. On pourrait également analyser les tendances dans les données des RRTP résultant de programmes d'application volontaire tels que Gestion responsable (programme du secteur des produits chimiques appliqué dans les trois pays), *Environmental Leaders* (programme américain ayant pour objectif de dépasser les seuils établis par les règlements sur l'environnement) et les initiatives des grandes entreprises.

Questions à débattre :

Ce type d'analyse présente-t-il de l'intérêt?

Y a-t-il des exemples de programmes volontaires ou obligatoires qui présentent un intérêt particulier?

Y a-t-il des substances ou des secteurs qui présentent un intérêt particulier?

Possibilité n° 3 : Utilisation des données des RRTP comme indicateurs/utilisation de systèmes de pondération en fonction de la toxicité

Chaque pays a effectué des travaux en vue de rendre compte de l'état de l'environnement et a recueilli du matériel auprès de nombreuses sources différentes pour dresser un tableau d'ensemble de son environnement. La CCE envisage des travaux additionnels dans le cadre de l'établissement d'un rapport sur l'état de l'environnement nord-américain. Les données des RRTP ont été utilisées comme indicateurs des émissions de substances toxiques par Environnement Canada, dans le rapport *La mosaïque nord-américaine* de la CCE et dans le rapport nord-américain sur les indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement. En outre, les entreprises industrielles se servent souvent des données des RRTP pour établir des indicateurs de rendement. Dans cette analyse spéciale, on pourrait examiner les utilisations actuelles des données des RRTP comme indicateurs, décrire des applications possibles et suggérer des méthodes d'utilisation des données appariées des RRTP comme indicateurs en Amérique du Nord. Le chapitre pourrait être élaboré avec l'aide des fonctionnaires chargés des rapports sur l'état de l'environnement, de l'industrie et des ONG.

Le volume des rejets et transferts déclarés aux RRTP est traditionnellement exprimé en unités de masse (livres, kilogrammes ou grammes). Pour obtenir un autre point de vue à partir des données, il est possible d'appliquer des systèmes de pondération en fonction de la toxicité, qui permettent d'exprimer les résultats d'une façon plus représentative de la toxicité relative de chaque substance. De multiples mesures de pondération différentes ont été élaborées, chacune reposant sur sa propre série d'hypothèses. Dans les rapports *À l'heure des comptes* précédents, un système de pondération mis au point par l'University of California a été utilisé. Son application aux données des RRTP a permis d'illustrer l'importance des rejets de plomb et de mercure et de leurs composés. Un chapitre spécial pourrait décrire les divers systèmes de pondération disponibles, appliquer plusieurs systèmes aux données des RRTP et en étudier les résultats.

Questions à débattre :

Ce type d'analyse présente-t-il de l'intérêt?

Y a-t-il des exemples qui présentent un intérêt particulier?

Y a-t-il des systèmes de pondération en fonction de la toxicité qui présentent un intérêt particulier?

Possibilité n° 4 : Déclaration des activités de prévention de la pollution

La prévention de la pollution est une priorité gouvernementale dans chacun des trois pays. Depuis 2002, les catégories d'activités de prévention de la pollution qui doivent être déclarées sont semblables dans le TRI et l'INRP. À partir de l'année de déclaration 2004, le RETC compte également des catégories semblables. Le chapitre spécial pourrait présenter les données des trois pays sur les activités de prévention de la pollution, indiquer quelles activités sont le plus fréquemment déclarées et étudier la fréquence des activités signalées par secteur, par établissement et par région géographique.

Dans cette analyse spéciale, on pourrait aussi examiner plus à fond la constatation faite auparavant (dans *À l'heure des comptes 2003*) selon laquelle les établissements qui déclarent des activités de prévention de la pollution ont tendance à signaler des rejets et transferts inférieurs à ceux des établissements qui n'en déclarent pas. De plus, on pourrait analyser les activités de prévention déclarées par les établissements signalant de faibles volumes de rejets et transferts, par rapport à celles des établissements déclarant des volumes importants. Dans l'ensemble, les rejets et transferts augmentent dans le groupe des établissements qui déclarent de faibles volumes, tandis qu'ils diminuent dans le groupe des établissements déclarant des volumes importants. Si la chose est souhaitée, on pourrait également préciser et présenter comme exemples les établissements des trois pays qui déclarent des activités de prévention de la pollution. On pourrait étudier les obstacles et les possibilités en matière d'utilisation, par les établissements, des données des RRTP pour planifier leurs activités de prévention de la pollution. *À l'heure des comptes 1997* comportait un chapitre spécial sur la prévention de la pollution et le rapport de 2005 fournit une occasion idéale d'examiner comment la situation a évolué depuis.

Dans ce chapitre, on pourrait en outre examiner des options relatives à l'élaboration d'un indice ou d'un indicateur de prévention de la pollution, basé sur les données des RRTP, en décrivant diverses approches possibles ainsi que leurs forces et limites respectives.

Questions à débattre :

Ce type d'analyse présente-t-il de l'intérêt?

Y a-t-il des substances ou des secteurs qui présentent un intérêt particulier?

Y a-t-il des exemples d'efforts de prévention de la pollution qui ont eu pour origine les données des RRTP?

Comment les RRTP peuvent-ils aider les entreprises à trouver des solutions en matière de prévention de la pollution?

Possibilité n° 5 : Substances toxiques, biocumulatives et persistantes et autres substances à seuil de déclaration inférieur

Certaines substances chimiques déclarées au TRI et à l'INRP — plomb, mercure, dioxines et furanes, hexachlorobenzène, composés aromatiques polycycliques (CAP ou HAP) — sont considérées comme des substances toxiques, biocumulatives et persistantes (STBP) et un seuil de déclaration inférieur a été établi à leur égard. D'autres substances telles que l'arsenic et le cadmium sont soumises à un seuil de déclaration inférieur dans l'INRP uniquement. Dans cette analyse spéciale, on pourrait présenter les tendances et étudier les raisons sous-jacentes des changements observés. Le chapitre pourrait aussi comporter une description générale des caractéristiques de ces substances et des programmes de réglementation actuels qui visent à en réduire les rejets.

Dans bon nombre de cas, en raison de différences dans les modalités de déclaration, il faudrait que les données nationales relatives à ces substances soient analysées séparément. Ces différences de modalités représentent aussi des occasions, pour les programmes nationaux de RRTP, d'apprendre l'un de l'autre. On pourrait décrire des propositions récentes visant à modifier les modalités de déclaration de certaines STBP comme les dioxines et les furanes tant dans l'INRP que dans le TRI. Dans la mesure du possible, on pourrait examiner dans ce chapitre les résultats différents produits par les programmes nationaux de RRTP afin de signaler des possibilités d'amélioration de la comparabilité.

Questions à débattre :

Ce type d'analyse présente-t-il de l'intérêt?

Y a-t-il des substances ou des secteurs qui présentent un intérêt particulier?

Possibilité n° 6 : Étude d'un secteur industriel en particulier

Plusieurs rapports *À l'heure des comptes* précédents ont présenté des analyses axées sur un secteur industriel en particulier : métaux de première fusion, pâtes et papiers, fabrication de ciment. Ces analyses spéciales montraient comment le secteur en question utilise les produits chimiques, comment il est réglementé et comment on parvient à y réduire les rejets. Un secteur pourrait être choisi en fonction des critères suivants :

- secteur soumis à déclaration dans les trois pays;
- importants rejets et transferts de cancérogènes ou de substances toxiques pour le développement ou la reproduction (substances désignées aux termes de la Proposition 65 de la Californie), ou de STBP;
- augmentation (ou diminution) des rejets et transferts au fil des ans;
- différences dans les activités de prévention de la pollution déclarées.

Une analyse sectorielle pourrait décrire le secteur en question, les établissements, les substances qui sont rejetées et transférées et les tendances chronologiques. Elle

pourrait aussi examiner les programmes et les mesures de réglementation qui visent à réduire les rejets et transferts. On pourrait comparer les différences entre les rejets déclarés par le secteur dans le TRI, l'INRP et le RETC. Parmi les secteurs susceptibles de présenter de l'intérêt, on compte celui des produits de plastique, qui rejette d'importantes quantités de plusieurs cancérogènes, celui de l'automobile, dont certaines compagnies exploitent des usines dans les trois pays, ou celui de l'électronique, dont les rejets totaux ont diminué dans une proportion supérieure à la moyenne. Cette analyse pourrait être effectuée en collaboration avec le secteur visé, les ONG et les pouvoirs publics, et être coordonnée avec d'autres programmes de la CCE (p. ex., le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques).

Questions à débattre :

Ce type d'analyse présente-t-il de l'intérêt?

Y a-t-il des secteurs qui présentent un intérêt particulier?

Possibilité n° 7 : Point de mire sur les transferts pour élimination

Le chapitre spécial pourrait porter sur les transferts hors site à des fins d'élimination (rejets hors site), qui représentaient 9 % des rejets et transferts totaux en 2003. Les transferts de ce type ont considérablement augmenté au fil des ans tant dans l'INRP que dans le TRI, alors que d'autres types de rejets et transferts diminuaient. On pourrait analyser le volume et la nature des substances transférées pour élimination, les secteurs qui déclarent d'importantes et de faibles quantités de transferts de ces substances, la façon dont l'élimination hors site se compare à l'élimination sur place sur le sol, ainsi que les changements observés au fil du temps. On pourrait interroger certains des établissements dont les transferts pour élimination varient considérablement d'une année à l'autre (augmentations et diminutions) pour déterminer les facteurs qui influent sur ces variations. Les transferts pour élimination sont déclarés aux trois RRTP.

Questions à débattre :

Ce type d'analyse présente-t-il de l'intérêt?

Quels types d'élimination présentent-ils le plus d'intérêt?

Y a-t-il des substances ou des secteurs qui présentent un intérêt particulier?

Possibilité n° 8 : Méthodologies de comparaison

La CCE extrait des données comparables de chacun des inventaires nationaux afin d'effectuer ses analyses. Pour être comparables, ces données doivent satisfaire aux conditions suivantes : éléments de donnée semblables, secteurs industriels semblables,

substances semblables, critères semblables de déclaration des substances. Chaque système national comprend des renseignements qui n'ont pas de correspondant dans les autres. Le RRTP de chaque pays comprend plus de secteurs industriels, plus de substances chimiques et plus de types de renseignements sur la gestion des déchets que les données utilisées par la CCE. Toutes les données qui ne sont pas comparables sont exclues des analyses.

Plusieurs substances figurent sur la liste du RRTP des trois pays, mais sont soumises à des critères de déclaration différents; par exemple, les seuils de déclaration fixés pour l'arsenic et le cadmium sont différents dans chacun des trois RRTP. Dans ce chapitre spécial, on examinerait d'autres moyens possibles de faire des comparaisons entre les données des RRTP pour ces substances, afin d'accroître la quantité d'informations pouvant être incluses dans les analyses.

L'ammoniac en est un exemple. L'ammoniac est inclus dans l'INRP et dans le TRI, mais les modalités de déclaration des rejets de cette substance dans l'eau sont différentes dans les deux pays. Pour pouvoir faire des comparaisons, il faudrait diviser par 10 les données canadiennes sur les rejets dans l'eau ou sur l'élimination par injection souterraine, ou multiplier par 10 les données américaines correspondantes. Cela représenterait un changement fondamental par rapport à la politique de la CCE qui consiste à ne pas modifier les données fournies par les établissements.

En outre, le RETC compte des types différents de seuils pour toutes ses substances. Cette analyse contribuerait à la formulation d'une méthode exhaustive d'analyse des données des trois pays.

- La CCE examinera les substances ainsi que les secteurs industriels qui les déclarent dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, comparera l'information disponible pour les analyses et discutera des limites d'une telle approche.

Questions à débattre :

Ce type d'analyse présente-t-il de l'intérêt?
Quels sont les enjeux relatifs à l'utilisation de ces renseignements pour faire des comparaisons?
Quelles analyses serait-il intéressant d'effectuer?
Quelles substances ou quels secteurs serait-il intéressant d'analyser?

Possibilité n° 9 : Vos idées

La CCE invite et encourage les participants à suggérer d'autres thèmes à analyser ou des sujets d'intérêt que l'on pourrait envisager d'inclure dans le rapport *À l'heure des comptes*, ou qui pourraient faire l'objet d'autres rapports spéciaux. La CCE sera également heureuse de recueillir leurs observations et suggestions sur le mode de présentation du rapport et sur la configuration du site Web.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des commentaires, prière de communiquer avec :

Keith Chanon
Gestionnaire de programme, Polluants et santé
Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec)
Canada H2Y 1N9
Téléphone : (514) 350-4300
Télécopie : (514) 350-4314
Courriel : <kchanon@cec.org>
Site Web : <http://www.cec.org>